



## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et aux articles 137.10 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre a-19.1), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 2 septembre 2025, les règlements suivants :
  - le Règlement établissant le Programme de médiation culturelle (2025, chapitre 71);
  - le Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'ajuster la disposition spéciale concernant l'aménagement des terrains, le drainage, les constructions et les équipements accessoires (2025, chapitre 74);
  - le Règlement modifiant le Règlement sur le rejet des eaux dans les ouvrages d'assainissement, les réseaux d'égout, les fossés, les lacs et les cours d'eau (2021, chapitre 14) afin d'ajuster les normes de rejet pour le secteur de l'Écodomaine des Forges (2025, chapitre 75);
- le 2 septembre 2025, les résolutions suivantes :
  - la résolution n° C-2025-0907 autorisant sur le futur lot 6 693 797 issu d'une partie du lot 3 013 741 du cadastre du Québec situé en bordure de la rue Saint-Laurent afin d'autoriser la classe d'usage H9 (Habitation multifamiliale 33 à 50 logements) pour un bâtiment de 40 logements maximum ainsi que certains éléments dérogatoires;
  - la résolution n° C-2025-0908 autorisant sur le futur lot 6 693 796 issu d'une partie du lot 3 013 741 du cadastre du Québec situé en bordure de la rue Dussault afin d'autoriser la classe d'usage H8 (Habitation multifamiliale de 13 à 32 logements) ainsi que certains éléments dérogatoires;
  - la résolution n° C-2025-0909 autorisant sur le futur lot 6 633 273 issu d'une partie des lots 4 962 851, 4 962 852 et 4 962 853 du cadastre du Québec situé en bordure de la rue Vincent-Bélanger afin d'autoriser la classe d'usage H10 (51 à 100 logements) ainsi que certains éléments dérogatoires.

Ces règlements et ces résolutions sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 8 septembre 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière